

Réf. : CommHR/MOF/sf 111-2026
(traduction de l'original en anglais)

Ilie BOLOJAN

Premier ministre de la Roumanie

Strasbourg, le 10 juillet 2026

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour faire le point sur ma récente visite en Roumanie, du 26 au 29 mai 2026, au cours de laquelle j'ai pu acquérir une connaissance approfondie de la situation des personnes âgées en établissement de soins au regard des droits humains.

Je tiens à saluer les progrès accomplis par la Roumanie ces dernières années en matière de réforme des services sociaux, notamment en ce qui concerne le renforcement de la réglementation relative à l'octroi des autorisations d'exercice et aux normes de qualité dans le domaine des soins de longue durée. J'ai également été impressionné par l'engagement dont font preuve bon nombre de personnes travaillant dans les établissements de soins.

J'ai toutefois observé plusieurs difficultés. Les personnes âgées et les autres résident-es des établissements de soins continuent d'être considérés comme des bénéficiaires de services plutôt que comme des titulaires de droits à part entière — une vision qui mérite d'être réexaminée à l'échelle de l'ensemble du système de protection sociale. La pénurie persistante de services de prise en charge rend leur accès difficile, d'autant plus que la population roumaine vieillit et que les besoins en matière de prise en charge ne cessent d'augmenter. De plus, certaines des personnes les plus vulnérables, notamment celles qui vivent dans la pauvreté, qui sont en situation de handicap ou qui présentent des troubles mentaux, passent souvent entre les mailles des différents systèmes d'aide et ont du mal à obtenir la prise en charge dont elles ont besoin. Le système devrait être suffisamment développé et capable de répondre de manière globale aux situations diverses et complexes de ces personnes, au lieu de s'appuyer sur des classifications rigides. À cet égard, une meilleure intégration des systèmes sociaux et de santé est également nécessaire.

J'ai également été frappé par le fait que les inspections se concentrent souvent sur le respect des normes formelles, sans accorder la priorité nécessaire aux personnes qui sont au cœur de ces exigences. Il serait utile de revoir les méthodes d'inspection afin de mieux prendre en compte, outre les critères techniques, l'exercice effectif des droits et le bien-être des résident-es.

Au cours de ma visite, des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'adéquation et à la pérennité du financement des services de soins de longue durée. Des financements nationaux et européens appropriés devraient être alloués selon des procédures claires et accessibles afin de permettre aux prestataires — dont la plupart sont des organisations à but non lucratif — de continuer à fournir des soins essentiels adaptés aux besoins et conformes aux normes requises.

S'agissant de la question des établissements de soins non agréés qui opèrent illégalement sous diverses formes en Roumanie, la situation dans le village de Dumbrava, dans le comté de Bihor, est particulièrement préoccupante. Pendant de nombreuses années, cet établissement a fonctionné illégalement ; il aurait accueilli des milliers de personnes vulnérables dans des conditions abusives, et plus d'un millier de décès y auraient été recensés. Je me félicite de l'intervention récente de la Direction chargée des enquêtes sur le crime organisé et le terrorisme (DIICOT), ainsi que du transfert des résident-es vers des hôpitaux et des établissements de soins agréés. Cependant, je suis préoccupé par la durée de cette situation, malgré les alertes répétées de la société civile et des journalistes, et les recommandations de l'Avocat du peuple. Je constate également que le débat public autour de

l'intervention de la DIICOT s'est polarisé et que des propos haineux ont été tenus en ligne à l'encontre des personnes qui ont dénoncé ces abus.

Il est désormais essentiel que les procédures relatives à Dumbrava soient menées avec intégrité et indépendance, et que les circonstances, y compris celles des décès survenus, fassent l'objet d'une enquête approfondie.

À l'avenir, comme je l'ai souligné dans ma [déclaration de fin de visite](#), il conviendrait de renforcer l'application des exigences en matière d'agrément. Il serait également utile d'examiner et d'adopter des dispositions légales — y compris en matière de droit pénal, si nécessaire — afin de lutter contre ce phénomène des établissements de soin illégaux, et de renforcer le contrôle indépendant. À cet égard, je recommande à vos autorités d'envisager de renforcer le soutien au travail de l'Avocat du peuple. Les résident·es devraient également avoir accès à des moyens leur permettant de signaler leurs préoccupations et d'obtenir réparation. Le rôle des ONG dans la promotion du respect des droits humains et de la dignité des résident·es devrait également être reconnu et soutenu.

Enfin, j'encourage vos autorités à mettre en place des procédures claires pour les signalements et les enquêtes liés aux décès survenus dans les établissements de soins pour les personnes âgées, en s'inspirant des pratiques déjà en vigueur pour les personnes en situation de handicap.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Michael O'Flaherty

CC :

Dragoș-Nicolae PÎSLARU
Ministre par intérim du Travail, de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité sociale